



AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord

22 juin 2009

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le lundi 22 juin 2009 à Strasbourg, sous la présidence de M. Lluís Maria de Puig, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **3ème Partie de la Session ordinaire de 2009 (Strasbourg, 22-26 juin 2009) :**

i. Processus d'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

a. a pris note d'une lettre de M. Zbogar, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, Président du Comité des Ministres, faisant suite à la réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 18 juin entre le Comité des Présidents de l'Assemblée et le Bureau du Comité des Ministres au niveau ministériel ;

b. a décidé de demander l'avis de la Commission de Venise sur le respect par le Comité des Ministres des règles régissant la procédure actuelle de l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (sous réserve de ratification par l'Assemblée) ;

ii. Demandes de débat selon la procédure d'urgence

a. « Processus d'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe » (soumise par 20 parlementaires) : a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir un débat selon la procédure d'urgence sur cette question ;

b. « La situation en Iran » (soumise par 20 parlementaires) : a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir un débat selon la procédure d'urgence sur cette question et a proposé de la renvoyer à la commission des questions politiques pour rapport ;

iii. Election d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de Saint-Marin : a pris note du rapport de la Sous-commission sur l'élection des juges incluant les recommandations qui y sont contenues et a décidé de le transmettre aux membres de l'Assemblée ;

iv. Projet d'ordre du jour : a décidé de retirer le point sur l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe du projet d'ordre du jour et a approuvé le projet d'ordre du jour mis à jour ;

v. Comité Mixte (jeudi 25 juin 2009 à 18h30) : a marqué son accord avec le Président quant à la tenue du Comité mixte et aux thèmes à proposer au Comité des Ministres pour inclusion à l'ordre du jour :

a. Suites à la communication présentée à l'Assemblée le 22 juin 2009 par M. Zbogar, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, Président du Comité des Ministres ;

b. Situation au Bélarus ;

c. Statut de « Partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée Parlementaire ;

- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (30 avril – 22 juin 2009)** : a approuvé le rapport d'activité ;

- **Renvois et transmissions aux commissions** : voir annexe I ;

- **Questions soulevées par les commissions :**

i. *Commentaires sur le Code de bonne conduite pour la participation civile dans le processus de prise de décision* : a approuvé les commentaires sur le Code de bonne conduite pour la participation civile dans le processus de prise de décision transmis par la commission des questions politiques;

ii. *Proposition d'échange de vues avec des membres du Congrès des Etats-Unis* : a entendu une déclaration du Président de la commission des questions politiques relative à une proposition d'échange de vues avec des membres du Congrès des Etats-Unis ;

- **Communications** : a pris note des communications du Président et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire ;

- **Observation d'élections :**

i. *Bulgarie : observation des élections législatives (5 juillet 2009)* :

a. a pris note du fait que les autorités compétentes de Bulgarie n'avaient pas, à ce jour, envoyé d'invitation à l'Assemblée pour l'observation de ces élections et, dans ces circonstances, a décidé d'annuler la mission d'observation ;

b. a décidé de renvoyer cette question à la commission de suivi dans le cadre de son dialogue post-suivi en cours en vue d'un éventuel débat lors de la partie de session d'octobre comme le prévoit le Règlement de l'Assemblée ;

c. a adopté une déclaration sur cette question (voir annexe II) ;

ii. *Moldova: observation des élections législatives (29 juillet 2009)* : sous réserve de réception d'une invitation, le Bureau a décidé d'observer ces élections et de constituer une commission ad hoc en charge de les observer composée de 20 membres conformément au système «D'Hondt » ;

- **Résolution 1376 (2004) relative à Chypre** : a pris note des lettres des deux partis politiques chypriotes turcs communiquant au Président de l'Assemblée les noms des deux « représentants élus de la communauté chypriote turque » appelés à siéger à l'Assemblée à savoir M. Ertugruloglu (Parti national de l'unité) et M. Caglar (Parti républicain turc) à soumettre à l'Assemblée pour approbation dans le cadre du rapport d'activité ;

- **Composition de la commission de suivi et de la commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** : a approuvé les listes des membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée ;

- **Représentants de l'Assemblée à des activités officielles :**

i. *Désignations de représentants de l'Assemblée à des activités officielles* : en réponse à des invitations formelles, a pris les décisions suivantes :

a. Mme Brasseur (Luxembourg, ADLE) : Rencontre 2009 du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel (Strasbourg, 29-30 juin 2009) ;

b. Mme John-Calame (Suisse, SOC) et M. Mignon (France, PPE/DC) : XXXVème session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (Paris, 2-6 juillet 2009, sans frais pour l'Assemblée) ;

c. M. Marty (Suisse, ADLE) ; M. Gross (Suisse, SOC) et M. Ivanic (Bosnie-Herzégovine, PPE/DC) : 4^{ème} université d'été (Strasbourg, 6-10 juillet 2009, sans frais pour l'Assemblée pour MM. Marty et Gross) ;

d. Mme Lundgren (Suède, ADLE) : 18^{ème} conférence parlementaire de la mer baltique (Nyborg (Danemark), 30 août – 1^{er} septembre 2009) ;

- ***Date et lieu des prochaines réunions :***

- . Strasbourg, vendredi 26 juin 2009 à 8h30 ;
- . Paris, lundi 7 septembre 2009 à 9h30.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

cc. Secretary General of the Assembly
Secretariat of the Assembly
Secretaries of National Delegations and of Political Groups of the Assembly
Observers to the Assembly
Secretary General of the Congress
Directors General
Director of the Private Office of the Secretary General of the Council of Europe
Secretary to the Committee of Ministers
Director of Communication
Permanent Representations to the Council of Europe

Annexe I

Saisines et transmissions aux commissions

Le Bureau a approuvé les renvois et les modifications de renvois suivants, qui doivent faire l'objet d'une ratification par l'Assemblée :

i. renvois en commissions

1. **Le problème des prisonniers politiques en Europe et la nécessité d'enquêter sur la question des prisonniers politiques en Arménie**
Proposition de résolution présentée par M. R. Huseynov et plusieurs de ses collègues
Doc. 11898, à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "Respect des obligations et engagements de l'Arménie"*
2. **La situation de la minorité turque à Rhodes (Rodos) et à Kos (Istanköy)**
Proposition de résolution présentée par M. Gross et plusieurs de ses collègues
Doc. 11904, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour un rapport sur la situation de la minorité musulmane (qui se considère comme turque) à Rhodes et à Kos*
3. **La définition des prisonniers politiques**
Proposition de résolution présentée par M. Agramunt et plusieurs de ses collègues
Doc. 11922, consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *sur les suites à donner*
4. **Stratégie, gouvernance et fonctionnement de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)**
Proposition de recommandation présentée par M. Elzinga et plusieurs de ses collègues
Doc. 11923, à la commission des questions économiques et du développement *pour rapport*

ii. réponse après consultation

1. **La réforme de la politique commune de la pêche**
Proposition de résolution présentée par M. Korkeaoja et plusieurs de ses collègues
Doc. 11902, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport*

iii. prolongation de renvois

1. **Pour un registre européen des délinquants sexuels**
Proposition de résolution présentée par Mme Pernaska et plusieurs de ses collègues
Doc. 11400
Renvoi n° 3382 du 23 novembre 2007 – validité: 23 novembre 2009, prolongation jusqu'au 31 mars 2010
2. **Protection des minorités en Europe: bonnes pratiques et lacunes dans l'application des normes communes**
Proposition de recommandation présentée par M. Cilevičs et plusieurs de ses collègues
Doc. 11261
Renvoi n° 3355 du 25 juin 2007 – validité: 25 juin 2009, prolongation jusqu'au 31 décembre 2009
3. **Le droit d'auteur en Europe**
Proposition de résolution présentée par M. Bodewig et plusieurs de ses collègues
Doc. 11272
Renvoi n° 3360 du 25 juin 2007 – validité: 25 juin 2009, prolongation jusqu'au 31 décembre 2009

Annexe II

Elections législatives en Bulgarie (5 juillet 2009) : le Bureau de l'Assemblée s'inquiète du manque de coopération de Sofia

Strasbourg, 22 juin 2009. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) réuni à Strasbourg le 22 juin 2009 a exprimé sa déception de ce que les autorités compétentes de Bulgarie n'aient pas, à ce jour, envoyé une invitation à l'APCE pour l'observation des prochaines élections législatives du 5 juillet 2009, et a estimé qu'il s'agissait clairement d'un cas de manque de coopération avec l'Assemblée.

Le Bureau rappelle que la Bulgarie fait l'objet d'un dialogue post-suivi et que, conformément aux règles en vigueur, il a décidé le 27 avril 2009 d'observer les élections du 5 juillet et de constituer une commission ad hoc de 20 membres à cette fin, décision dont les autorités bulgares étaient pleinement conscientes. Le Bureau estime que le fait de ne pas avoir envoyé d'invitation à temps à l'APCE montre que la Bulgarie n'a pas l'intention de soumettre le fonctionnement de sa démocratie à un contrôle international dans un moment aussi important.

Le Bureau rappelle qu'en vertu des règles en vigueur l'observation des élections et des référendums au niveau national est un droit inaliénable de l'Assemblée. L'absence de coopération d'un Etat ou son refus d'accepter une mission de l'Assemblée pour l'observation d'élections doit donner lieu à un débat lors de la partie de session ou de la réunion de la Commission permanente suivant les élections en question. Ce débat peut déboucher sur des sanctions qui pourraient comprendre la contestation des pouvoirs de la délégation nationale concernée, conformément à la Règle 8.2.b (manque de coopération avec le processus de suivi de l'Assemblée).

Le Bureau décide de renvoyer cette question à la Commission de suivi dans le cadre de son dialogue post-suivi en cours, en vue d'un débat éventuel lors de la partie de session d'octobre, comme le prévoit le Règlement de l'Assemblée.